un bouquet a été offert à M. Raoul Morvillier, président, par M. Léonard Vandendorpe fils, secrétaire.

Tourcoing. — *Concert public.*— La fanfare « Les Trompettes Réunis » exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le dimanche 4 juin 1899, à cinq heures du soir, les morceaux suivants :

1. Pas redoublé, J. Rodin ; 2. Fantaisie n° 5, id.; 3. Les deux Gazouilleuses, fantaisie polka, solistes : MM. Balcon frères, id.; 4. Le Picador, boléro, id.; 5. Encore une fêlée, valse, id.; 6. Galop, id. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

— *A l'Echo de la Frontière.*— La société chorale « l'Echo de la Frontière » dans sa réunion *générale du dimanche 28* courant, a renouvelé sa commission, composée comme suit :

Le président, Desbonnets Casimir; le vice-président, Debue Désiré; le secrétaire, Heuls J.-L.; le trésorier, Dekoster J.-L.; archiviste, Verhaeghe Henri; commissaire, Petit Oscar, sont Demat Jules, Vandebroucк Procope, Dussollier Théodore.

La commission s'est ensuite réunie et a nommé sous-chef M. Jules Wattel.

Elle a décidé d'assister aux festivals suivants : Vieux-Lille, 25 juin; Ostende, 6 août; Tourcoing, 27 août; Tournai, 19 septembre.

Croix. — La Fanfare du Créchet fera une sortie demain dimanche, dans les quartiers du Créchet et de l'Allumette; elle rendra visite à ses membres honoraires cabaretiers. Les Sociétaires sont informés que le départ du local aura lieu à 3 heures 1/2 précises. A l'issue de la sortie, un grand bal sera donné par la société, à l'estaminet du « Bon Fraisier », dans le but d'activer la grande tombola organisée par elle pour l'achat d'un nouvel uniforme.

Le prix d'entrée fixée à 50 centimes donnera droit à trois billets de cette tombola, à laquelle, environ 400 lots magnifiques sont affectés. Le jardin du Bon Fraisier sera brillamment illuminé. A 10 heures, grand feu d'artifice.

— *Union Sociale et Patriotique*, 6e section-est, numéros gagnants de la tombola :

4977, 5668, 6188, 4813, 5177, 2916, 4984, 2579, 5344, 2599, 2710, 5078, 5327, 1858, 585, 4480, 4789, 6402, 5909, 4506, 809, 3615, 3007, 3685, 5701, 5939, 2942, 5038, 3462, 4356, 6348, 4309, 5497, 5494, 1059, 5172, 5398, 6101, 2407, 4927, 3693, 4088, 4999, 6278, 6293, 740, 800, 5508, 4496, 4779, 3048, 5755, 6168, 3701, 2043, 3766, 3340, 5559, 3470, 4263, 5805, 6262, 3639, 2438, 6423, 3438, 4545, 5450, 4096, 6184, 6209, 5783, 3909, 5586, 3245, 796, 5061, 6402, 2287, 3847, 2349, 6305, 2627, 728.

Leers. — *Une tombola.* — Dimanche dernier, a eu lieu le tirage de la tombola organisée chez M. Lory à Leers. Voici la liste de nos gagnants. 1er lot : 440, 534, 187, 4333, 253, 4855. Les lots non réclamés dans un délai de deux mois resteront acquis à l'œuvre.

Lannoy. — *Le concert public de dimanche prochain.* — Voici le programme qui sera exécuté dimanche prochain, à quatre heures et demie du soir, sur la Grand'Place, par l'harmonie l' « Union Musicale » :

1. Marche des Gardes, Buisson ; 2. Prix d'Honneur, fantaisie, Mailford ; 3. Carmencita, polka, Beuck ; 4. Ronde des Petits Pierrots, P. R. ; 5. le Chant des Muses, fantaisie, Labolo ; 6. Boléro, Dubois.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 3 juin 1899.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Un drame de jalousie. — Depuis quelques mois, la nommée Julia Passion, âgée de 23 ans, doublieuse, rue de l'Alma, à Roubaix, vivait avec le nommé César Demildt, 27 ans, journalier.

Elle le quitta parce qu'il la battait. Mercredi, Demildt la rencontra et voulut la forcer à le suivre. La jeune fille refusa mais elle fut frappée brutalement. L'agent Franchomme accouru pour la délivrer, fut insulté et frappé.

César Demildt est condamné à 4 mois de prison.

Une dispute de ménage a éclaté dans le cabaret des époux Cauvin, rue de la Fosse-aux-Chênes. La police intervint mais rencontra une grande résistance, notamment de la part de la servante, Louise Verhoof, qui défendait son maître. 3 mois à Cauvin et un mois à la servante avec sursis.

— Joseph Ghysseus, Grande-Rue, qui a battu également sa femme, s'en tire avec un mois.

Un agent de police de Roubaix, L... se trouvait en état d'ivresse à Anstaing. Il chercha querelle à un vieillard, Joseph Dueuigny et le frappa brutalement. L... s'entend infliger quatre mois de prison avec la loi Bérenger.

Pour avoir montré le nommé Antoine Verhaege, tisserand, rue Dampierre, cité Jonville, à Roubaix, au cours d'une discussion, Florentine Deus est condamnée par défaut à trois mois de prison.

Audacieux voleur. — Un repris de justice, Georges Devlieger, a volé, au préjudice de Mme Vanaubroucк, à Croix, des couvertures, des draps, etc. Il attrappe par défaut 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 1er juin 1899.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de son greffier, M. Duthy, et de M. Buns, huissier-audencier. M. Lecomte, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

La loi du 2 novembre 1892 sur le travail amène à la barre M. Squenée-Planquart.

Dix contraventions sont relevées à la charge de l'inculpé : cinq pour avoir fait travailler des femmes durant la nuit, et les cinq autres pour avoir dépassé le nombre des heures de travail réglementaires.

M. Squenée-Planquart est condamné à dix amendes de 5 francs.

— M. Alphonse Landrieux, pour n'avoir pas déclaré un accident survenu dans ses ateliers et n'avoir pas donné de livret d'ouvrier à un enfant occupé à son service, se voit infliger deux amendes de 5 fr.

Une malheureuse femme, Jeanne Clabot, femme Axter, est le souffre-douleur de son mari. Elle raconte au tribunal qu'elle apitoie, que son mari l'a abandonnée, en laissant à sa charge ses sept enfants.

L'autre soir, Axter, surexcité par l'alcool, revint à la maison et fit du tapage : il injuria la mère de ses enfants. Non content encore, il lui donna des coups de tête dans la poitrine.

Le tribunal se montre sévère pour Axter : Il le condamne à 14 francs pour tapage injurieux et nocturne et à 3 jours de prison pour les violences. Puisse cette leçon lui servir!

Encore le tapage injurieux. — M. D... est inculpé de tapage injurieux contre M. G... L'avocat de l'inculpé parvient à prouver qu'il n'y a pas eu tapage. Le ministère public change le titre de la poursuite et D... est condamné, pour injure simple, à 5 fr. d'amende.

— Lambré a de même insulté J.-B. Malfait, 5 fr.

Affaires diverses. — Fidèle D... se voit octroyer 3 jours de travail pour avoir mis à la porte de sa demeure sa tante, qui venait de lui réclamer le paiement d'une créance.

— Pour avoir jeté un seau d'eau à sa voisine, la dame Maton est condamnée à 1 jour de travail.

— Pierre Vermeulen, un logeur, qui n'a pas inscrit sur son livre les noms de cinq locataires, attrape 5 amendes de 1 fr.

L'audience est levée à 11 heures.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du jeudi 1er juin.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brocard, juge de paix, assisté de M. Benson, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public.

Le rôle comprenait 32 affaires, toutefois, l'audience a présenté peu d'intérêt.

Le tribunal a prononcé 67 condamnations. Les amendes infligées n'ont pas dépassé sept francs.

Les batailleurs. — Adolphe S., âgé de 20 ans ; Camille V. âgé de 30 ans, et Arthur E., âgé de 20 ans, sont tous trois condamnés à un jour de prison pour violences.

Contraventions industrielles. — Le tribunal inflige deux amendes de 5 fr. à M. Louis Destombes, filateur, pour contravention aux articles 10 et 26 de la loi du 2 novembre 1892. M. Henri Delabousse se voit infliger une amende de 5 fr., pour contravention aux articles 11 et 7 de la loi du 12 juin 1893, et M. Amand Flipo, qui a contrevenu aux articles 45 et 26 de la loi du 2 novembre 1892, se voit également infliger une amende de 5 fr.

Plusieurs condamnations à cinq francs d'amende pour infraction à la police des cabarets et divers autres faits ont été prononcées.

L'audience a pris fin à mi-li et demi.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mercredi 31 mai.* — Accident a la gare de Tourcoing. — Le 16 décembre 1892, Henri Derick, homme de peine à la gare, fut victime d'un accident dans les circonstances suivantes :

Il accompagnait une rame de wagons manœuvrant. Il voulut relever un frein, buta contre une poupée, tomba et fut blessé au pied par le wagon près duquel il était.

Il assigna la Compagnie du chemin de fer du Nord comme responsable, devant le tribunal civil de Lille; mais les premiers juges, par leur décision du 24 février dernier, l'ont débouté de son action. Ils ont considéré que l'accident et la chute de la victime ont été purement fortuits et que Derick en sa qualité d'employé, devait éviter les obstacles qu'il savait exister dans la gare.

Il a interjeté appel et, devant la première chambre de la Cour, il réclame un capital de 5000 francs et une rente annuelle et viagère de 600 francs.

Pour établir la faute de la Compagnie du Nord, voici les faits qu'il articule par l'organe de Me Edouard D'Hooghe et qu'au besoin il demande à prouver par témoins :

Il se fonde d'abord sur ce que la poupée n'était posée qu'à 65 centimètres du rail, tandis que la distance réglementaire est de 95 centimètres. Un vide de 14 centimètres était insuffisant entre la poupée et l'extérieur des wagons, tandis qu'un vide de 16 centimètres lui eût permis, dit-il, de tomber impunément.

Il fait observer que la Compagnie a déplacé la poupée après l'accident. Il en induit qu'elle-même a reconnu le danger.

Elle invoquerait en vain, ajoute-t-il, que la poupée étant peinte en blanc, était visible. La couleur n'était ravivée que deux fois par an et, au moment des faits, la dernière couche de peinture datait de six mois.

La Compagnie objecterait aussi vainement que la poupée était éclairée par une lampe électrique située à cinq mètres. Cette lampe ne surplomberait pas la poupée et placée qu'à une hauteur de 6 à 8 mètres. Elle fonctionnait mal et avait de fréquentes intermittences.

De plus, l'entrevoie était plongée dans l'ombre par un train de marchandises habituellement formé à cette heure de la nuit.

Me Allaert a répondu à ces articulations, au nom de la Compagnie du Nord. Il a demandé à la Cour la confirmation du jugement.

Si la poupée a été déplacée depuis l'accident, c'est simplement parce que l'inspecteur, en faisant son enquête, a remarqué que la tête de cette poupée portait des traces de frottement de wagons.

Plus encore avant l'accident que depuis, il était impossible de passer entre un wagon et la poupée, tandis que de l'autre côté il y avait un passage encore plus large que maintenant.

Derick, employé à la gare et au courant de l'état des lieux devait suivre une route praticable et ne pas venir se heurter contre un obstacle connu de lui.

Audience du jeudi 1er juin. — Malo-les-Bains. — M. Paul Dazin-Flipo, propriétaire à Roubaix, est en procès avec les héritiers Malo et la commune de Malo-les-Bains intervenante, au sujet de la largeur que doit avoir la rue de Flandre bordant le terrain qu'il a acquis de Mme veuve Louis Catteau née Hassebroucq, laquelle le tenait elle-même de M. Malo.

La commune a récemment réduit la largeur de la rue à quatorze mètres. M. Dazin-Flipo se prétend en droit d'exiger qu'elle en ait vingt.

Le tribunal civil de Dunkerque l'a débouté de son action par jugement du 28 juillet dernier. Il a interjeté appel et l'affaire a été plaidée devant la seconde chambre de la Cour, par Mmes Maillard, Dubron et Allaert.

— *Audience du vendredi 2 juin.* — Malo-les-Bains. — *Arrêt.* — La Cour confirme le jugement qui a débouté M. Dazin-Flipo, de Roubaix, de son action tendant à faire donner à la rue de Flandre une largeur de vingt mètres au lieu de quatorze.

Cour d'assises du Puy-de-Dôme. — L'affaire de l'Ecole normale. — Clermont, 2 juin.— La cour d'assises de Riom a jugé hier l'affaire du meurtre commis à l'Ecole normale sur l'élève Quinty par son camarade Vacher.

L'audience a commencé à neuf heures du matin par la lecture de l'acte d'accusation et l'interrogatoire de l'accusé.

Presque tous les témoins étaient des professeurs ou des élèves de l'école. Ils ont tous défendu Vacher.

Me Sicard, avocat, a plaidé l'irresponsabilité de son client et a prétendu que le meurtre était dû à une crise épileptique.

Le jury a rendu un verdict affirmatif seulement sur la question de coups et blessures.

En conséquence, Vacher a été condamné à deux ans de prison.

Le crime d'Hallennes-lez-Haubourdin

Une confrontation émouvante

Dans l'après-midi de samedi, M. Prudhomme, juge d'instruction, a interrogé de nombreux témoins dans cette affaire embrouillée d'Hallennes-lez-Haubourdin.

On sait que pour Patou, celui qui paraît être le principal coupable, l'instruction porte sur un point : savoir quel était le jour du crime, le vêtement de Patou, s'il était de velours ou non.

La petite fille de l'inculpé, Aline, âgée de 11 ans, a été confrontée avec son père. Cette scène a été très émouvante. Aline a affirmé qu'elle n'avait, depuis le jour du crime, lavé ni pantalon, ni veston de velours appartenant à son père, et que son père portait, ce jour-là, un pantalon gris et un veston noir.

La petite Droulez a été mise en présence de Patou et de Depoortère, elle n'a reconnu en aucun des deux l'individu habillé de velours, qu'elle avait vu traversant les champs, le jour du crime.

D'autres témoins ont été entendus, leurs dépositions ont été contradictoires. De leurs dépositions il résulte que Patou a été vu, le jour du crime, sous deux costumes différents.

Par suite du défaut de précision dans la déposition des témoins, les charges qui pesaient sur Patou et Depoortère semblent s'amoindrir.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux**, 71, Grande-Rue, Roubaix.

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

Un éboulement à Malo-les-Bains

DEUX HOMMES ENSEVELIS

Un terrible accident s'est produit à Malo-les-Bains, samedi après-midi.

Pendant qu'une équipe de terrassiers travaillait derrière le Casino à la tranchée ouverte pour la construction d'un égout, un tuyau amenant les eaux de Houlle creva tout d'un coup et jaillissant de toutes parts détermina un éboulement qui ensevelit trois des travailleurs.

L'un d'eux put être dégagé. Les deux autres étaient ensevelis.

Un piquet de soldats travailla activement au déblaiement qui était très difficile à cause de l'état du terrain.

Ce ne fut que dans la soirée, à une heure très avancée, qu'on put retrouver les cadavres; ils furent transportés à la mairie de Malo.

Les deux malheureuses victimes sont les nommés Arthur Catty, âgé de 17 ans, et Paul Kelers, âgé de 18 ans.

Tous deux habitaient St-Pol-sur-Mer. L'émotion est très vive.

NORD

Avesnes. — *Les droits d'accroissement.* — Jeudi ont été vendus à la barre du tribunal civil d'Avesnes, divers immeubles saisis par le fisc sur la communauté des dames de Ste-Thérèse, dont la maison mères est à Avesnes, pour obtenir paiement des taxes portées dans la loi.

Ces immeubles ont été achetés par M. Coudoux Adolphe-Antoine, rentier à Jeumont, pour le prix principal total de 17,600 francs.

Les votes de nos députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur la disposition additionnelle de M. Rose à la proposition de loi de M. Gervais, concernant la responsabilité des accidents du travail. La Chambre a adopté par 452 voix contre 59.

Ont voté pour : MM. Barrois, Bersez, Cochin, Dansette, Debève, Defontaine, Dron, Evrard-Ellez, l'abbé Lemire, Lepez, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Eug. Motte, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

S'est abstenu : M. Guillain.

Absents par congé : MM. Delaune et Weil-Malez.

Dunkerque. — *Un concours d'animaux reproducteurs* aura lieu les samedi 1er et dimanche 2 juillet 1899, à dix heures du matin, sur la plaine.

Le concours d'animaux de l'espèce chevaline aura lieu le samedi : 700 francs de prix y sont affectés.

Le dimanche, aura lieu le concours des animaux de l'espèce bovine, race flamande pure. Il y aura 10,000 fr. de prix.

Le 2 juillet, aura lieu également un concours de beurre et fromage, sous le patronage de la société des Agriculteurs de France.

Des prix d'une valeur totale de 10,065 francs, seront distribués.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Un épouvantable drame de la folie.* — Une femme X... était chargée, depuis quelque temps, de soigner un bébé des environs de Bruxelles. Ces jours derniers, les parents lui apprirent qu'ils allaient le reprendre. La pauvre femme en conçut un tel chagrin qu'elle en devint folle. Samedi matin, elle a coupé la tête au bébé, en présence des parents, qui venaient le chercher.

Menin. — *Les vols de coffre-forts.* — *Une arrestation à Bondues.* — La police de Roulers a arrêté vendredi soir, un homme mal famé : yrille Seynhaeve surnommé « Pernutte », l'un des chefs de la fameuse bande qui pendant plusieurs semaines a opéré à Menin, Courtrai et aux environs.

La nouvelle de cette arrestation, a causé un véritable soulagement en ville.

Ledeghem. — *Une affaire à sensation.* — Le nommé Henri Dutoit, demeurant à Ledeghem, dont la femme est morte il y a une huitaine de jours, vient, à la demande du parquet et de la commission médicale, d'être arrêté en son domicile par la gendarmerie.

Les scellés ont été apposés sur les meubles et la maison de Dutoit.

Henri Dutoit, éditeur de livres médicaux, âgé d'une trentaine d'années, avait, depuis quelque temps déjà, ouvert une sorte d'institut médical, en collaboration avec M. Degezelle, médecin de la commune et M. Pilate, pharmacien.

Cet établissement avait reçu l'approbation générale.

C'est la semaine dernière que l'épouse Dutoit, née Adrienne Kerkhof, fut enterrée ; elle était décédée des suites d'une atteinte d'influenza, assurait-on.

Elle était âgée de vingt deux ans et mère de trois enfants en bas-âge.

On ne connaît pas encore les résultats sur cette affaire qui produit une vive sensation dans toute la contrée.

Tournai. — *Le nouveau train entre Tournai et Mons.* — Ainsi que nous l'avons annoncé, un nouveau train de voyageurs desservant toutes les stations intermédiaires du parcours partira de Tournai pour Mons à 18 heures 34 m. à dater du 1er juillet prochain.

Ce train repartira le même soir de Mons pour Tournai.

Il arrêtera à St-Ghislain, Blaton, Péruwelz, Callenelle, Antoing et Vaulx.

L'heure de départ de Mons est fixée à 9 h. 5 ; celle d'arrivée à Péruwelz à 9 h. 40 et à Tournai à 10 h. 13.

Dottignies. — *Un vol de poules.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans la ferme de M. J.-B. Maulin, cultivateur au hameau de la Malsence. Ils avaient tenté d'opérer une brèche dans un mur, mais n'ayant pas réussi, ils brisèrent un chassis et pénétrèrent de cette façon dans le poulailler.

Vingt poules, d'une valeur de 50 fr. environ, ont été enlevées. Les auteurs de ce méfait sont inconnus. Une casquette a été retrouvée près de l'endroit où le vol a été commis.

Herseaux. — *Une scène de vengeance.* — Nos lecteurs se rappellent que le mardi de Pâques un nommé Valcke Théophile, de Marcke-les-Courtrai, se trouvant à l'estaminet du « Café Belge, » tenu par F. Balckaen, eut une altercation avec le cabaretier, au cours de laquelle Valcke lança son poing dans les vitres, en même temps que Balckaen lui portait un coup de chaufferette sur la tête.

Vendredi, ces deux adversaires se sont rencontrés vers deux heures et demie près de la barrière de la gare d'Herseaux. Cette rencontre eut pour résultat une empoignade. Balckaen a reçu de graves blessures à la figure, aux jambes et sur le corps, qui ont nécessité les soins de M. le docteur Lacroix.

La gendarmerie de Mouscron avertie aussitôt, est arrivée, mais n'a pu procéder à l'arrestation de Valcke, qui s'était sauvé sur la France.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LES DIRECTIONS PONTIFICALES
EN MATIERE POLITIQUE ET SOCIALE

Lettre de S. S. Léon XIII à Mgr l'archevêque de Bourges

Bourges, 3 juin. — La *Semaine religieuse* du diocèse de Bourges publie la lettre suivante adressée à l'archevêque de Bourges, par Léon XIII :

« Nous n'avons pas appris sans une grande tristesse que, de certains actes récemment émanés du Siège apostolique, quelques-uns prenaient tout à fait à tort occasion pour déclarer publiquement que Nous avons modifié Nos vues relativement à la conduite des catholiques de France en matière politique et sociale, conduite que dès le début Nous avons Nous même tracée, et sur laquelle depuis Nous n'avons cessé d'insister, chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Nous avons déploré d'autant plus ces agissements qu'ils sont de nature à jeter l'incertitude dans les âmes et à détourner du droit chemin les esprits bouleversés, qu'ils infligent même une flétrissure à ceux de vos concitoyens qui, de toutes parts s'efforcent d'obéir scrupuleusement à Nos exhortations et, prenant pour règle de leur vie ces mêmes exhortations se dévouent à la religion et à la patrie.

» La vérité est que ces documents, que Nous avons récemment publiés, se rapportent uniquement, soit au dogme, soit à la discipline chrétienne, et ne regardent en aucune façon les prescriptions qui, Nous l'avons dit, concernent les catholiques de votre pays et sont clairement contenues dans la Lettre aux Français du mois de février 1892, et dans l'Encyclique *Rerum novarum*.

» En cette matière, que rien absolument n'ait été changé et que plutôt tout persiste dans sa vigueur intégrale, il est facile de le comprendre. Car il ne serait pas digne de la sagesse du Siège apostolique d'abandonner les décisions qu'il a prises après des considérations si mûries et qu'il a inculquées avec un zèle si soutenu; de sorte que celui qui serait d'un autre sentiment devrait être considéré comme Nous infligeant arbitrairement une grave injure. »

M. Déroulède à Angoulême

Paris, 3 juin. — Nous apprenons de source sûre que M. Déroulède est parti ce matin pour Angoulême.

Le duc d'Orléans

La *Petite République* annonçait ce matin que l'arrivée du duc d'Orléans ayant été signalée au gouvernement, celui-ci avait donné des ordres pour qu'une surveillance attentive et minutieuse fût exercée aux frontières.

M. Buffet, chef du bureau politique du duc d'Orléans, questionné par un rédacteur de l'*Agence Nationale* au sujet de cette information a déclaré qu'il croyait pouvoir la confirmer pleinement, au moins en ce qui concerne la frontière des Pyrénées.

Une délégation des groupes de gauche de la Chambre chez le Président du Conseil

Paris, 3 juin. — Une délégation des groupes est allée trouver le président du conseil : voici dans quelles conditions : Hier, la réunion des bureaux, autrement dit le « Comité du Salut public » avait procédé à la rédaction d'un ordre du jour en vue d'un incident possible.

Aujourd'hui, on a revu la formule et on l'a modifiée en vue d'en faire un ordre du jour applicable à la séance de lundi.

En outre, on a établi le minimum de sanctions qui paraissent indispensables aux bureaux et qu'il conviendrait d'exiger du gouvernement.

Formule et ensemble de sanctions ont été communiquées aux bureaux des groupes de gauche du Sénat, qui y ont donné leur adhésion. Le tout a été communiqué ce soir au gouvernement, mais à titre purement officieux.

Les groupes seront, en effet, convoqués pour lundi avant la séance; les résolutions des bureaux leur seront communiquées et si elles réunissent l'approbation générale, le gouvernement en sera avisé et la formule arrêtée contiendra le texte de l'ordre du jour qui sera soumis au vote de la Chambre.

Coups de révolver tirés sur les membres d'un Tribunal

Toulouse, 3 juin.— On mande de Muret : un nommé Dauriac, originaire de Seysses a tiré trois coups de révolver sur les membres du Tribunal correctionnel pendant l'audience. Aucun des magistrats n'a été atteint. Dans l'interrogatoire qu'il a subi, Dauriac a déclaré qu'il avait voulu atteindre M. Abadie, président du tribunal et qu'en outre son intention était de tuer M. Sarreau avoué et M. Bayard, conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

Le meurtrier a expliqué que sa mère eut à soutenir en 1892 un procès qu'elle perdit et il accuse le président M. Abadie, M. Sarreau, avoué de la partie adverse et M. Bayard, conseiller à la cour d'appel, d'avoir ruiné sa mère, en lui faisant perdre ce procès. On se demande si M. Dorlac n'est pas atteint d'aliénation mentale.

Mort du compositeur autrichien Jean Strauss

Vienne, 3 juin. — Le compositeur Jean Strauss qui était atteint depuis plusieurs jours d'une pneumonie, vient de mourir.

Un grave accident de chemin de fer à Flessingue
Deux tués. — Plusieurs blessés

Flessingue, 3 juin. — Un grave accident est survenu dans la gare de Flessingue. Le frein Westinghouse s'est rompu dans un train de nuit et il a été impossible au mécanicien d'arrêter la locomotive. Le train, lancé à grande vitesse, a pénétré dans le bâtiment de la gare, a brisé les clôtures entre la salle du restaurant et la salle d'attente.

Le plancher s'est effondré sous le poids de la machine. Le mécanicien et le chauffeur ont été grièvement blessés, deux conducteurs du train ont été tués et un voyageur blessé.

COMPTOIR DE
Bijouterie - Horlogerie - Lunetterie
SPÉCIALITÉS POUR MARIAGE
Alliances or contrôlé garanti 18 karats à 3,50 le gramme. Couverts argent 1er titre garanti à 10 cent. le gramme. Marchandises neuves d'occasion. Prix incroyables.
La maison fabriquant elle-même une grande partie de ses articles reprend le vieil or en échange à 3 fr. le gramme.
Joseph LEKIMPE-HOLLEBEQ
Rue Curiale, 4, (près l'entrée de l'Eglise) MOUSCRON

HERNIES
Clinique chirurgicale d'Armentières
des docteurs VANUXEEM et DUBAR
Guérison radicale et pour la vie de toute **hernie** en 15 jours.
Méthode spéciale sans dangers. Plus de bandage.
L'Etablissement est desservi par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.
Consultations rue Eugène des Rotours, 8, lundi mercredi, vendredi de 9 à 11 heures. —Rayons de Rœntgen. 48650

LA VUE
conservée et améliorée
par l'emploi des verres en **silex-achromatiques.** Pince-nez et Lunettes nouveaux systèmes ne tombant ni blessant le nez. Verre en cristal de **roche axe. Lunetterie et optique.** Baromètres, Thermomètres, Jumelles, Loupes, Compte-fils, Yeux artificiels, etc., etc, **Lunettes depuis 0,75. Pince-nez, depuis 1 fr. 25.** *A L'OPTOMÈTRE*, **JOSE,** opticien-spécialiste, 49, Grande-Rue, Roubaix. 46765

Carrosserie A. Dispa
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX.

CHAPELLERIE FRANÇAISE & ANGLAISE
E. DESMET
RUE DE LA GARE

KAIN-LES-BAINS près TOURNAI
ÉTABLISSEMENT THERMO-RÉSINEUX
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
RHUMATISME, GOUTTE, ASTHME, CATARRHES, Maladies Nerveuses
HYDROTHÉRAPIE
Eau chaude et froide
Maison de convalescence
ÉLECTROTHÉRAPIE

GUÉRISON SANS OPERATION du LUPUS TUBERCULEUX, dartres, ulcères, GLANDES, KYSTES, polypes, rétrécissements, par le Docteur MONTAIGNE ✠, spécialiste, 160, rue de l'Ommelet, Roubaix. Clinique dentaire tous les mardis de 2 à 5 heures. 48870

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Le retour de Dreyfus

Paris, 3 juin. — La note suivante a été communiquée ce soir :

« M. Charles Dupuy, président du conseil, a convoqué pour demain matin au ministère de l'intérieur, les ministres de la justice, de la guerre, de la marine et des colonies, afin de s'entretenir avec eux des mesures à prendre en vue du retour en France de l'ex-capitaine Dreyfus. »

Le procureur général Bertrand chez M. Loubet

Paris, 3 juin. — La *Libre Parole* publie, dans son numéro de dimanche, les lignes suivantes :

« M. Bertrand, procureur général, a été mandé, dans la soirée, à l'Elysée.

» Il a eu, avec le Président de la République, une longue conférence qui a duré de 8 heures 1/4 à 9 heures environ.

» Quel était l'objet de cette entrevue mystérieuse? On n'a pu nous le dire.

» On considère cependant comme certain que M. Loubet s'est entretenu, avec le chef du parquet des poursuites précédées d'arrestations, qui sont aujourd'hui décidées contre plusieurs officiers généraux. »

Le général Mercier et les socialistes

Paris, 3 juin. — Dans la *Petite République* de demain :

« M. Jaurès demande nettement, que le général Mercier soit mis en accusation « pour que, désormais, la loi régissant la publicaine et la civilisation ne soit plus à la merci » de quelques grands criminels (*sic*).»

La date de l'arrivée de Zola à Paris

Paris, 3 juin. — De la *Libre Parole* de dimanche :

« D'après des renseignements de source certaine nous pouvons assurer que M. Zola arrivera dimanche après-midi à Paris, par l'un des trains venant de Dieppe. »

La mission Marchand à Paris

Paris, 3 juin. — Marchand et ses officiers continuent à être accablés de visites au cercle militaire. Ils ont déjeuné chez le général Bichot, rue du Bac. Sur le parcours l'affluence était considérable.

Paris, 3 juin. — Le bruit avait couru que le commandant Marchand allait quitter Paris, demain matin à 8 heures 25, obéissant à un ordre du ministre de la marine, et se rendrait à Thoysez. Nous avons eu la confirmation de cette nouvelle.

Ce soir, l'Union des sociétés régimentaires et d'anciens militaires a fêté le héros de Fashoda et lui a remis le livre d'or offert par les 40.000 membres de cette association. Plus d'un million de membres de la Ligue des Patriotes se trouvaient, boulevard de Sébastopol, pour acclamer le commandant.

La conférence de la paix

La Haye, 3 juin. — Le comité de rédaction de la troisième commission (Médiation-Arbitrage) a adopté aujourd'hui les articles 7 à 12 du projet présenté par les délégués russes, pour l'arbitrage international.

Le travail exécuté aujourd'hui constitue un énorme progrès.

On a constaté le désir unanime, d'aboutir à la constitution d'un système d'arbitrage permanent.

Les délégués allemands, protestent eux aussi qu'ils sont aussi désireux que les autres, d'aboutir à cette constitution.

LA PUBLICITÉ
On ne saurait dire combien de fortunes colossales ont été conquises par l'emploi intelligent et large de l'annonce.

LA CENTRALE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
VINS ET SPIRITUEUX
33, Rue Blanchemaille, ROUBAIX
Seule Société coopérative distribuant à ses Actionnaire **95 0/0** des bénéfices nets et accordant immédiatement **20 0/0** sur le montant des factures.
ÉMISSION
d'une série de 1,000 Actions de 25 francs
Une action entièrement libérée est remise à tout acheteur qui abandonne au profit de la caisse sa remise sur 250 francs d'achat.
Une action entièrement libérée est remise en souscrivant contre 50 francs en espèces.
Les actionnaires de la *Centrale* peuvent se procurer le bénéfice de la coopération sur les articles bière et charbon.
Que les personnes économes nous entendent et comprennent combien il est bon de se grouper. 4596

HOTEL FERRAILLE
MENU DU DIMANCHE 4 JUIN 1899
3 fr. 50 vin compris
Potage taploca — Sole meunière — Pigeon à la paysanne
Aloyau béarnaise — Tomates farcies
Fromage — Dessert 37260d

Monsieur Lechaux, à Bordeaux,
Je suis heureux de vous dire que j'ai nommé votre Rob Lechaux, aux jus d'herbes, mon sauveur. Il m'a guéri d'un rhumatisme que j'avais dans le côté droit, il m'a rendu la santé. Je ne veux pas cesser d'employer ce précieux médicament. Vous, seul, monsieur, avez droit à ma reconnaissance et à mes remerciements. Ci-joint mandat-poste de 21 fr.; envoyez-moi six flacons.
Chouzy (Loir-et-Cher) Léon Vallet. 51502d

LA MAISON BLANCHE
Dimanche 4 Juin
GRAND & BRILLANT CONCERT SYMPHONIQUE
donné par le bel orchestre mixte
Romances choisies, Chansonnettes comiques
Rien n'est plus joli, ni plus beau, et plus poétique que d'aller passer quelques heures dans ce charmant établissement.
C'est vraiment la vie au grand air. 41940d

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 3 juin. — Emilienne Courier, rue Lafayette, 14. — Joseph Bacing, rue de la Ruche, 44. — Raymonde Deprince, rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 1. — Adolphine Samain, rue de la Tortue, maisons Crommelinck, 2. — Daniel Vrammont, rue Montgolfier, 22. — Arthur Dupire, rue Blanchemaille, cour Joye, 9. — Arthur Noiret, rue de Wasquehal, 94. — Alphonsine Desrumaux, rue Pellart, 158. — Alice Dumoulin, rue des Longues Haies, cour Clarisse, 9. — Berthe Delambure, rue Blanchemaille, 42.

Mariages. — Henri Lazoc, 22 ans, fileur, boulevard de Metz 49 et Florence Huys, 28 ans, surveillante, id., 34. — Auguste Vilegh, 26 ans, apprêteur, rue d'Alger, 145 et Marie Decottignies, 24 ans, repasseuse, id., 133. — Jules Masson, 28 ans, apprêteur, rue d'Elm, 47 et Emérence Delercq, 26 ans, tisserande, rue de Soubise, cour St-Pierre, 10.

Emile Berton, 23 ans, maçon, rue du Travail, cour St-Louis, 2, et Marguerite Courcier, 25 ans, ménagère, rue Rollin, 49. — Louis Chantry, 36 ans, garçon épicier à Tourcoing et Elisa Magnoulier, 22 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, 87. — Alfred Turpin, 32 ans, serrurier, rue de Denain, 27, et Natalie Sonneville, 32 ans, ménagère, rue de la Barbe-d'Or, cour Charpentier, 1.

Edouard Descamps, 27 ans, tisserand, à Mouscron, et Louis Lestienne, 24 ans, couturière, rue Ma Campagne, cour Durot. — Jean-Baptiste Robart, 27 ans, teinturier, à Hem, et Marie Danneels, 31 ans, doubleuse, rue des Ogiers, cour Dhalluin. — Joseph Dhainaut, 23 ans, graisseur, à Wattrelos, et Emma Vanderlinden, 24 ans, soigneuse, rue et impasse de la Barbe d'Or, 16.— François Champion, 35 ans, ouvrier chapelier, quai de Lorient, et Rosine Dorny, 25 ans, servante, boulevard Gambetta, 214.

Paul Boulefou, 25 ans, peigneur, rue du Congo, et Marie Quesnoy, 26 ans, soigneuse, rue du Congo. — Eugène Vandebeulque, 21 ans, soldat au 84e régiment d'infanterie, à Avesnes, et Marie Leroy, 19 ans, sans profession, Grande-Rue, 174. — Alfred Higelin, 23 ans, chimiste, rue de Denain, 66, et Marie Peter, 22 ans, servante, rue